



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-8241>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **26-8241**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune d Enghien-les-Bains

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21950210100013

Ville : Enghien les Bains

Code postal : 95880

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 95

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/930307?orgAcronyme=m1i>

Identifiant interne de la consultation : 9521089ST26-001

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Achat Public

Adresse mail du contact : marchepublic@enghien95.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 134284545

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ; - Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du Code du Travail - Qualité selon laquelle le candidat agit : agent, courtier, assureur, mutuelle - S'il intervient en qualité de courtier, le candidat devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il a saisie et l'étendue de celui-ci. - Pour la Compagnie qui effectue la proposition son habilitation obtenue auprès de l'organisme d'autorité de contrôle

(ACPR ou son équivalent). Cette disposition ne concerne pas les intermédiaires d'assurance; - Attestation d'inscription à l'ORIAS. Cette disposition concerne les intermédiaires d'assurance.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements habilitant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ; - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; -- Attestation de responsabilité civile et de garantie financière en cours de validité.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Les principales références auprès de collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé pour des services similaires réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, le contenu des prestations, la date et le destinataire. Ces références devront être présentées à l'appui de certificats de capacité du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat précisant les coordonnées téléphoniques d'un interlocuteur représentant le donneur d'ordre;

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 16/02/2026 à 10:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Nature et étendue des garanties : 50.00%, Prix : 45.00%, Modalités de gestion et procédures de traitement des sinistres : 5.00%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ASSURANCES DES VEHICULES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES

Code CPV principal - Descripteur principal : 66516100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : ASSURANCES DES VEHICULES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES

Lieu principal d'exécution du marché : (95) Val-d'Oise

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : DUREE : Le présent marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2026 à 0h00. Chaque partie dispose de la possibilité de résilier le marché à la date anniversaire en respectant un préavis de 4 mois. Par dérogation à l'article R 113-10 du Code des Assurances, l'assureur ne pourra résilier le contrat après sinistre. Seule la résiliation en respectant le préavis sera possible. Toute modification sur les conditions du contrat (seuil d'intervention, augmentation ou diminution des taux proposés lors de la souscription) devra, après accord de la commune, être notifiée en respectant le préavis ci-dessus. Passé ce délai aucune modification ne pourra être effective qu'à l'échéance suivante; - SOLUTION DE BASE ET VARIANTES : Les candidats sont invités à présenter une offre répondant à la solution de base (sans franchise) et à la variante (avec franchise de 75 € pour les cyclos, 300 € pour les véhicules légers et 600 € pour les véhicules lourds) telles que décrites dans le cahier des clauses techniques particulières et le cahier des clauses techniques générales. La réponse à la solution de base et à la variante ne sont, toutefois, pas obligatoires. Les candidats sont autorisés à présenter des variantes facultatives. Les réserves et amendements émis par rapport au dossier de consultation des entreprises constituent des variantes. Les variantes sont ouvertes sur l'étendue des garanties, les plafonds des garanties et sur les franchises.

Les variantes devront respecter les exigences minimales suivantes : - La hiérarchie des pièces contractuelles, telle que fixé dans le Cahier des clauses Administratives Particulières ; - La durée du marché ; - La couverture intégrale du risque ; - L'interlocuteur ou le service dédié à la gestion et au suivi du marché selon les conditions énoncées dans le préambule à l'acte d'engagement et le C.C.A.P.

PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE : Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle facultative, à savoir : - Prestation supplémentaire éventuelle n° 1 : : Formation REALISATION

DE PRESTATIONS SIMILAIRES : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. Le marché complémentaire pourra être passé dans une durée maximum de 3 ans à compter de la notification du marché initial

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/01/2026